

CARTE COLLECTIVITE ENFANTS

Vous fréquentez la Mémo avec un groupe d'enfants dans le cadre de votre activité professionnelle qui est basée à Montauban ou dans la Communauté d'agglomération* : pour vous permettre d'emprunter des documents, nous vous proposons une carte spécifique d'adhésion à la médiathèque, dite carte collectivité, indépendante de votre abonnement personnel.

Sont entendues sous le terme de collectivités **les personnes-relais encadrant des activités de groupes** au sein d'institutions oeuvrant dans le domaine social et culturel : structures relevant du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), hôpital de jour, groupes scolaires, professionnels de la petite enfance, Centre de Loisirs.

• Modalités d'inscription

Remplir le formulaire d'adhésion fourni et présenter les pièces justificatives suivantes :

- **pièce d'identité**
- **justificatif d'activité professionnelle (bulletin de paie / contrat de travail)**

• Tarifs

L'inscription est payante au nom de la collectivité, seule responsable des documents empruntés.

- **Ecoles maternelles et primaires de Montauban et Communauté d'agglomération*, services de la Ville de Montauban : gratuit**
- **Montauban et Communauté d'agglomération* : 5 euros**
- **Hors Montauban et Communauté d'agglomération* : 20 euros**

Une carte d'abonnement vous sera délivrée. Elle est valable pour un usage professionnel uniquement, pour une durée d'1 an de date à date.

La carte est délivrée à la personne contact au vu de sa carte d'identité et de l'imprimé « Formulaire d'inscription collectivité » portant le cachet de la collectivité et la signature de son représentant légal.

L'utilisation des documents empruntés sur le compte d'une collectivité hors du cadre de la collectivité est de la responsabilité de celle-ci.

• Modalités d'emprunt

- **30 documents imprimés (livres, textes lus, cédéroms, magazines, méthodes de langue, partitions...)**
- **10 CD**

Pour une durée de 6 semaines

En raison de la législation sur le droit de prêt et de consultation des documents audiovisuels, les DVD ne peuvent être empruntés dans ce cadre (droits acquis par la médiathèque pour la seule utilisation privée dans le « cercle de famille »).

Tout document perdu, volé ou détérioré devra être remplacé par la collectivité (voir conditions sur place)

L'utilisation des documents empruntés sur le compte d'une collectivité hors du cadre de la collectivité est de la responsabilité de celle-ci.

Les avis de retard seront envoyés à la personne contact, puis au responsable de la collectivité en l'absence de réponse.

* Albefeuille-Lagarde, Bressols, Corbarieu, Lamothe-Capdeville, Montbeton, Saint-Nauphary, Villemade.

**FORMULAIRE INSCRIPTION
CARTE COLLECTIVITE ENFANTS**

Année 2017

Date inscription :

Collectivité :

NOM de la collectivité :

ADRESSE collectivité :

Code postal :

Ville :

Nombre de personnes du groupe appelé à fréquenter la Médiathèque :

Accompagnateur / Personne contact :

NOM de l'accompagnateur :

Téléphone (fixe) :

(portable) :

Courriel :

Responsable collectivité :

NOM du responsable :

Adresse personnelle :

Code postal :

Ville :

Téléphone (fixe) :

(portable) :

Courriel :

Je soussigné(é)

.....
Souhaitant emprunter des livres, CD, revues, à l'exclusion des DVD, à la Mémo, Médiathèque de Montauban pour la collectivité dont je suis le représentant légal, m'engage à respecter le règlement en vigueur et à remplacer les ouvrages détériorés ou perdus.

Date :

Cachet et Signature
du responsable de la collectivité :

Signature de la personne contact :